



Doc. 12597

18 avril 2011

L'adoption internationale : garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant

Proposition de résolution
présentée par Mme Rupprecht et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Depuis les années 1960, le nombre d'adoptions internationales a augmenté selon l'Unicef. La majorité des cas d'adoption internationale concerne l'adoption d'enfants de pays en développement par des parents vivant dans un pays développé. Ces adoptions sont souvent encadrées par des procédures légales. Or, le trafic et l'enlèvement d'enfants, l'adoption illégale, la falsification de documents et la corruption sont, entre autres, de possibles dérives. Ces risques sont accrus par les situations de conflit ou de catastrophe naturelle caractérisées par la fragilisation des services sociaux et des mécanismes de surveillance.
2. Toute adoption internationale devrait se dérouler en conformité avec la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et à la Convention européenne en matière d'adoption des enfants (STE n° 58) du Conseil de l'Europe. Ces normes soulignent le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et des procédures d'adoption légales, transparentes et claires. L'autorisation d'une adoption internationale doit reposer sur le consentement éclairé des intéressés et être délivrée par les autorités compétentes des pays d'origine et d'accueil.
3. L'Assemblée parlementaire appelle les Etats membres à respecter les textes internationaux en matière d'adoption et de veiller à ce que les procédures d'adoption internationale se déroulent dans l'intérêt supérieur de l'enfant, la légalité et la transparence.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
AGIUS Francis, Malte, PPE/DC
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, PPE/DC
ANDERSEN Karin, Norvège, GUE
BAGHDASARYAN Gagik, Arménie, NI
BOSWELL Tim, Royaume-Uni, GDE
CAPARIN Karmela, Croatie, PPE/DC
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
FOŘT Stanislav, République slovaque, ADLE
FRANSSEN Cindy, Belgique, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, Moldova, PPE/DC /
GROZDANOVA Dzhema, Bulgarie, PPE/DC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
KATRINIS Michail, Grèce, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
Van der MAELEN Dirk, Belgique, SOC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
OSBORNE Sandra, Royaume-Uni, SOC
SPAUTZ Marc, Luxembourg, PPE/DC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC

¹ PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe